



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

L'auto-école SAINT NICOLAS  
23, rue Marceau  
76600 LE HAVRE

ont été évaluées et jugées conformes  
aux critères fixés par le référentiel du label :

### « QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable

à compter du 21/12/2018

jusqu'au 21/12/2021

Pour la préfète et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Le Chef du Service  
Expertises Déplacements  
Développement Durable

Thibaut SARRAZIN

Site Internet [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

L'auto-école SAINT NICOLAS  
23, rue Marceau  
76600 LE HAVRE

ont été évaluées et jugées conformes  
aux critères fixés par le référentiel du label :

### « QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable

à compter du 21/12/2018

jusqu'au 21/12/2021

Pour la préfète et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Le Chef du Service  
Expertises Déplacements  
Développement Durable

Thibaut SARRAZIN

Site Internet [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)